



DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
COMMUNE DE LA BAUSSAINE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 30 janvier 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente janvier à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de La Baussaine s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérémy LOISEL, Maire.

Etaient présents : Jérémy LOISEL, Jean-Philippe AUSSANT, Jean-Charles MONTEBRUN, Joseph QUENOILLERE, Guénaëlle BELAN, Aline BOUVIER, Vincent ARBONA, François LAMARCHE, Emmanuelle LEPERE, Séverine GUYOT,

Absents excusés : Vincent LARIVIERE-GILLET, Éric LEROSSIGNOL, France LEMAITRE, Gwenaël ARTUR

Absents non excusés :

<i>Nombre de Membres en exercice :</i>	14
<i>Nombre de Membres présents :</i>	10
<i>Nombre de Membres votants :</i>	10

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Madame Emmanuelle LEPERE, a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2016 à l'unanimité

Voir annexe 1

30.01.17 - 01

DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la répartition du produit des amendes de police relative à la circulation routière est régie par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le produit est prélevé sur les recettes de l'Etat et réparti proportionnellement au nombre de contraventions dressées sur les territoires respectifs au cours de l'année précédente, dans le but de financer des opérations destinées à améliorer les transports en commun et la circulation.

La répartition est faite par le Conseil Général qui arrête la liste des bénéficiaires et le montant des attributions à leur verser en fonction de l'urgence et du coût des opérations à réaliser.

Les opérations retenues seront aidées à hauteur du montant HT des travaux avec un plafond de subventions de 5 350 € par thématique. Il sera retenu en priorité les demandes des communes de moins de 2000 habitants.

M. le Maire propose de solliciter ce fonds pour financer une partie des aménagements de sécurité de voirie de l'aménagement du bourg qui ont vocation à réduire la vitesse et à améliorer la sécurité des habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police, pour les aménagements de sécurité de voirie aux entrées de bourg
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention de cette subvention.

30.01.17 - 2

DEMANDE DE SUBVENTION ET PLAN DE FINANCEMENT - AMENAGEMENT DU BOURG

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'aménagement du Bourg

Pour financer cette opération, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur François ANDRE, Député. Il indique que ce fonds peut financer jusqu'à 50 % du montant hors taxe des dépenses engagées dans la limite de 80% d'aides publiques apportées au projet.

Par Ailleurs, Monsieur le Maire propose de solliciter diverses subventions pour la réalisation de ce projet.

Aussi le plan de financement de cette opération s'établi comme suit :

DEPENSES			RECETTES	
Maitrise d'œuvre	14 450,86 €	17 341,03 €	Autofinancement	55 467,01 €

Travaux 2016	210 289,00 €	252 346,80 €	Emprunt	450 000,00 €
Travaux 2017	305 813,40 €	366 976,08 €	Conseil départemental - Amendes de Polices	16 050,00 €
			Conseil départemental - Convention d'Aménagement	26 611,40 €
			Conseil départemental - Contrat d'Objectif	50 000,00 €
			SDE 35	18 535,50 €
			Enveloppe parlementaire	20 000,00 €

TOTAL 636 663,91 €

TOTAL 636 663,91 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- ACCEPTÉ le plan de financement ainsi établi.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

30.01.17 - 3 **DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2017 – AMENAGEMENT DU BOURG**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'aide apporté par l'Etat aux communes de moins de 2 000 habitants par la Dotation d'Equipement des territoires Ruraux.

Pour 2017, les opérations éligibles à la DETR ainsi que les projets municipaux permettent à la commune de solliciter une subvention dans ce cadre.

M. le Maire propose de solliciter ce fonds pour financer une partie des aménagements de sécurité de voirie dans le cadre de l'aménagement du bourg qui ont vocation à réduire la vitesse et à améliorer la sécurité des habitants. Celles-ci pourront être financées dans le cadre des équipements de sécurité à hauteur de 40%.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention au titre de la DETR, pour l'ensemble des projets énoncés ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention de cette subvention.

30.01.17 - 4 **DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2017 – ECOLE MATERNELLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'aide apporté par l'Etat aux communes de moins de 2 000 habitants par la Dotation d'Equipement des territoires Ruraux.

Pour 2017, les opérations éligibles à la DETR ainsi que les projets municipaux permettent à la commune de solliciter une subvention dans ce cadre.

M. Le Maire propose de solliciter ce fond pour l'extension de l'Ecole maternelle. En effet, la mise en place d'une salle de motricité dans l'enceinte de l'école est prévue en 2017 Ces dépenses sont subventionables à hauteur de 40%.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention au titre de la DETR,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention de cette subvention.

30.01.17 - 5

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2017 – EGLISE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'aide apporté par l'Etat aux communes de moins de 2 000 habitants par la Dotation d'Equipement des territoires Ruraux.

Pour 2017, les opérations éligibles à la DETR ainsi que les projets municipaux permettent à la commune de solliciter une subvention dans ce cadre.

M. Le Maire propose aussi de solliciter ce fond pour les travaux de sécurité de l'église. Ceux-ci sont subventionnés à hauteur de 40% également

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention au titre de la DETR,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention de cette subvention.

QUESTIONS DIVERSES

1) Aménagement du bourg

L'architecte des bâtiments de France ne donnera pas son aval au projet modifié par le département. Une réunion est prévue avec l'ensemble des services concernés sur le sujet pour parvenir à une solution. La réunion aura lieu le mercredi 15 février après-midi.

2) Périmètre Bâtiment de France

Suite à la visite de l'architecte des bâtiments de France, le changement de périmètre ne serait pas intéressant. En effet, l'église est visible à de nombreux endroits de notre bourg. De plus, le coût d'un tel changement est trop élevé pour modifier très à la marge le périmètre actuel.

3) Affiche publicitaire

Monsieur le Maire annonce que le panneau publicitaire le long de la RD 20 sera enlevé dans le mois à venir.

Le conseil trouve l'attitude très positive du directeur de Super U sur ce dossier.

4) Commune nouvelle

Monsieur le Maire est interrogé suite à l'annonce faite à la fin des vœux sur la mise en place d'une commune nouvelle. Monsieur le Maire répond qu'à ce jour rien n'est fait mais qu'il a cela en tête depuis le début du mandat. Des réflexions seront sûrement menées au cours de l'année 2017 en concertation avec le conseil municipal.

L'ensemble du conseil municipal semble en accord avec le philosophie générale.

5) Poste d'agent d'accueil

Le contrat aidé de l'agent polyvalent prendra fin le 30 novembre 2017. Durant les trois années de ce contrat, de nombreuses manifestations et projets ont été mis en œuvre. Il faut aujourd'hui se poser la question de la pérennisation ou non de ce poste. Monsieur le Maire demande à chacun de réfléchir à cela et une décision sera à prendre lors du prochain Conseil Municipal

6) Radar pédagogique

La moyenne d'entrée côté Tinténiac dans le bourg est de 41km/h. Malgré l'absence de statistiques avant l'aménagement de cette entrée, la perception de baisse de la vitesse est sensible.

La séance est levée à 22h00.

Jérémy LOISEL

Jean-Philippe
AUSSANT

Jean-Charles
MONTEBRUN

Aline BOUVIER

Vincent ARBONA

Emmanuelle LEPERE

Joseph
QUENOILLERE

Guénaëlle BELAN

François LAMARCHE

Séverine GUYOT